

31 MARS 2019

DÉPART : 9h
GUYANCOURT (78280)

CHALLENGE RÉGIONAL ADULTES & JEUNES



4 COURSES
ADULTES : 15KM
JEUNES : 10KM / 6KM / 3KM
COURSES OUVERTES À TOUS (À PARTIR DE 8 ANS)

7^{ème} édition

Bike & Run

de la **Minière**

2019

NOUVEAUX PARCOURS

INFOS & INSCRIPTIONS

www.triathlon-sqy.fr



Règlement

Article 1 : Organisation

Cette 7ème édition du « Bike&Run de la Minière » est organisée par le TCSQY avec le support logistique de la ville de Guyancourt, de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'autorisation et le partenariat de l'ONF en forêt domaniale de Versailles.

Article 2 : Présentation

Epreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toutes personnes licenciées ou non, le Bike & Run est une course qui se déroule par équipe de deux avec un seul vélo. Les équipiers restent groupés, le vélo servant de témoin pour un passage de la main à la main. Les coureurs s'élanceront en premier sur une boucle de 200 à 500m selon les courses, rejoindront les cyclistes pour effectuer ensemble le parcours défini. Les équipiers doivent arriver ensemble dans la zone d'arrivée d'une longueur de 50m. Quatre courses sont organisées : 3 jeunes (3 km pour les 8 à 11 ans ; 6 km pour les 12 à 15 ans ; 10 km pour les 16 à 19 ans) et une adulte de 15 km (ouverte à partir de 16 ans). Respectez l'esprit du Bike & Run du TCSQY, convivialité, sportivité, sécurité et respect de l'environnement.

Article 3 : Règles de course

Le port du casque à coque rigide homologuée (sans modification après fabrication), jugulaire fermée est obligatoire pour les deux équipiers durant toute l'épreuve. Interdiction de monter à deux simultanément sur le vélo. Le dossard doit être porté par chaque concurrent pendant toute la durée de l'épreuve et devra être rendu à l'organisateur après l'épreuve. Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification. Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des arbitres, celles-ci sont sans appel.

Article 4 : Licences

Les licenciés FFTRI présentent leur licence au moment du retrait du dossard. Les non licenciés doivent s'acquitter d'un « Pass compétition » inclus dans les frais d'inscription (pour l'assurance) remis lors de la prise du dossard. Ils présentent un certificat médical d'aptitude au triathlon ou Bike & Run en compétition. Toutes les licences sport en compétition dispensent de la présentation d'un certificat médical. Les concurrents devront toutefois prendre le Pass Compétition et présenter leur licence. Pour les autres la présentation d'un certificat médical avec la mention « Sport en compétition » de moins d'un an est obligatoire.

Article 5 : Engagement

Course 1 adultes 15 km (ouverte à partir de 16 ans), tarifs et inscription :

- **inscription et paiement en ligne obligatoire**
- pour les non licenciés : 14 € par personne (licence journée incluse)
- pour les licenciés FFTRI : 12 € par personne

Course 2 jeunes 10 km (16 à 19 ans), course 3 jeunes 6 km (12 à 15 ans), course 4 jeunes 3 km (8 à 11 ans), tarifs et inscription :

- **inscription et paiement en ligne obligatoire**
- pour les non licenciés : 5 € par personne (licence journée incluse)
- pour les licenciés FFTRI : 3 € par personne

Pour la course 1, 15 km, le nombre d'inscriptions est limité à 150 équipes (250 équipes jeunes)

Pour toutes les courses, **inscription en ligne uniquement et avant le 28 mars 2019.**

Licences à présenter au secrétariat le jour de l'épreuve. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non-participation à l'épreuve.



Article 6 : Responsabilité

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance de la FFTRI.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ainsi que les non licenciés avec le « Pass compétition ». Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance provoqué par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. La réglementation générale est celle de la FFTRI.

Article 7 : Parcours

La distance totale du Bike & Run est de **15km (1 tour 3,5km + 2 tours de 6km)** pour la course 1, **10km** pour la course 2 jeunes, **6km** pour la course 3 jeunes et **3km** pour la course 4 jeunes. Le parcours se trouve autour de l'étang du moulin du renard en forêt de la minière sur chemin forestier, éco organisation, respect des routes, des chemins forestiers et des autres utilisateurs (WC disponible au club de tennis). Durant la course le parcours reste ouvert aux autres utilisateurs (promeneurs, joggers, vélos...).

Il est rappelé par l'ONF que « Les massifs forestiers sont des zones propices à la présence de tiques. Ces parasites sont parfois vecteurs de la transmission de la maladie de Lyme. Il convient que les participants en soient alertés et consultent un médecin en cas d'infection survenant après une morsure. Le cas échéant, vous pouvez utilement consulter le site suivant www.onf.fr (taper « la maladie de Lyme » dans la section « chercher »).



Article 8 : Récompenses et podiums

Podium adultes à 11h00 - jeunes à 13h00

Article 9 : Programme

Course 1 - 15 km
07h30 / 8h30 – Retrait des dossards
08h30 – Briefing course 15 km
09h00 – Départ du 15 km

Courses jeunes (10 km, 6 km, 3 km)
09h00 / 10h30 – Retrait des dossards
10h30 – Briefing course 10 km
10h45 – Départ du 10 km
11h15 – Briefing course 6 km
11h30 – Départ du 6 km
12h00 – Briefing course 3 km
12h15 – Départ du 3 km

Résultats sur www.triathlon-sqy.fr

Article 10 : Accès

A86/N12 direction Versailles, Sortie 4 prendre D91 direction Buc / Guyancourt / Versailles / Satory Direction Étangs du val d'or (Plan d'accès sur le site du club)

Pour un meilleur échauffement et en raison des contraintes liées à l'éco/organisation, les voitures devront être garées sur les emplacements de parking du site, suivre les indications des bénévoles signaleurs. Les saint-quentinois sont invités à venir à pied / VTT, et tous les autres concurrents à utiliser le covoiturage. Suite au plan Vigipirate, l'accès au Village (retrait des dossards, arrivée, ravito) est contrôlé. Une inspection des sacs est faite à l'entrée du Village. Les sacs sont interdits sur les zones de départ des coureurs à pieds et des vélos.

Article 11 : Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure, conditions météo, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans ce cas un remboursement à hauteur de 50% sera effectué.

Retrouvez toutes les informations & inscriptions sur : www.triathlon-sqy.fr